



Le 10 mars 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **santepsy.etudiant.gouv.fr : lancement de la plateforme nationale d'accompagnement psychologique des étudiants**

Conformément aux engagements du Président de la République, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation lance ce mercredi 10 mars 2021, en partenariat avec la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, une plateforme nationale d'accompagnement psychologique pour les étudiants: [santepsy.etudiant.gouv.fr](https://santepsy.etudiant.gouv.fr). Avec près de 1300 psychologues volontaires déjà recensés, cette plateforme permettra d'accélérer une prise en charge psychologique des étudiants qui en ressentent le besoin, partout sur le territoire.

S'ajoutant au renforcement des services de santé universitaire à travers le recrutement de 80 psychologues, le dispositif « santé psy » permet à tout étudiant en ressentant le besoin de disposer d'un soutien psychologique sans avance de frais et entièrement gratuit. Afin d'inscrire les étudiants dans un parcours de soin, les étudiants seront orientés vers un psychologue après une consultation réalisée auprès d'un service de santé universitaire ou d'un médecin généraliste.

La plateforme [santepsy.etudiant.gouv.fr](https://santepsy.etudiant.gouv.fr) est ouverte à tout étudiant souhaitant prendre contact avec un psychologue, au plus près de son domicile ou de son lieu d'enseignement.

Déjà, près de 1300 psychologues se sont portés volontaires sur tout le territoire pour participer à ce dispositif et accueillir les étudiants pour une première série de trois entretiens renouvelable. Ces séances seront prises en charge par l'établissement d'enseignement supérieur avec lequel ces psychologues volontaires auront passé convention.

Chaque consultation est déclarée sur la plateforme pour permettre la rétribution du psychologue par les services financiers de l'université, avec un strict respect du secret médical. L'État financera les universités à hauteur des consultations réalisées.

Ainsi, ce dispositif, résolument inclusif est ouvert à tous les étudiants, y compris ceux qui suivent des enseignements dans des établissements hors de la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et va continuer d'évoluer en y intégrant chaque jour de nouveaux psychologues volontaires et de nouvelles fonctionnalités.

« Tout étudiant de notre pays qui exprime un mal-être peut aujourd'hui s'entretenir gratuitement avec un psychologue. Il ne doit pas y avoir de tabou à exprimer un besoin d'accompagnement. C'est pourquoi, en lien avec des associations étudiantes, le ministère a voulu faciliter la parole à travers une campagne d'information. Depuis le début de la crise, le Gouvernement, les établissements d'enseignement supérieur, les Crous, les collectivités territoriales et les associations se sont engagés en faveur des étudiants. L'ouverture de cette plateforme nationale est une étape supplémentaire pour renforcer cet accompagnement, en articulation avec les dispositifs mis en œuvre par les Crous, les collectivités territoriales et le tissu associatif. Tout est mis en œuvre pour que les étudiants trouvent une écoute adaptée et puissent exprimer leur mal-être » - Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

#### CONTACT PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Pôle presse

01 55 55 82 00

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)